
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement

tenue le mardi 5 juin 2018 à 19 h 30

777, boul. Marcel-Laurin

CA18 08 0307

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 5 juin 2018, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Le conseiller d'arrondissement : Jacques Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA18 08 0308

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juin 2018, tel qu'amendé par l'ajout du point 60.02 A).

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juin 2018, tel qu'amendé par l'ajout du point 60.02 A).

ADOPTÉ.

CA18 08 0309

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA18 08 0310

Le maire d'arrondissement fait rapport sur la situation financière de l'arrondissement en 2017 et dépose le rapport sur les faits saillants du rapport financier 2017, conformément à l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le maire fait également rapport sur diverses réalisations de l'administration laurentienne de l'année 2017.

Le Conseil prie le secrétaire de déposer le rapport du maire aux archives.

CA18 08 0311

Première période de questions du public

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Huong Le Thanh, 116, rue Laperrière (intervenant #1):

Son pavé est endommagé et n'est pas réparé depuis 2 ans. L'inspecteur est venu alors qu'elle était en vacances en décembre. Elle a téléphoné 3 fois, Elle lui a parlé le 26 mai et lui a tout expliqué. Il lui a conseillé de faire une plainte. C'est un dommage pas très grand mais pas esthétique. Elle trouve que ce n'est pas clair, elle ne veut pas faire une plainte.

Réponse (Alan DeSousa) : un suivi sera fait auprès de la résidente.

CA18 08 0312

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184378023 visant à offrir, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal à la Direction des Transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports de prendre en charge la réalisation du prolongement de la rue Frederick-Banting, du boulevard Alfred-Nobel à la rue Vanden-Abeelee.

ATTENDU que depuis 1987, tant Ville de Saint-Laurent que l'arrondissement de Saint-Laurent, à partir de 2001 (« l'arrondissement »), ont investi beaucoup d'efforts et de fonds publics pour créer l'un des principaux parcs de haute technologie au pays, soit le campus Saint-Laurent de Technoparc Montréal (« Technoparc »);

ATTENDU la construction d'un réseau de train régional sous le nom du Réseau express métropolitain (« REM ») comprenant 26 stations dont une au Technoparc, tel qu'annoncé par la filiale Infra de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« CDPQ Infra »);

ATTENDU que l'arrondissement a signifié, depuis plus un an et demi, son intérêt à la Ville de Montréal et à la CDPQ Infra envers un tracé alternatif qui répond, de façon durable, à l'ensemble des objectifs de développement et de mise en valeur du Technoparc, et ce, de concert avec les acteurs du milieu;

ATTENDU qu'en novembre 2017, la Ville de Montréal confirmait la faisabilité technique du tracé alternatif, celui-ci permettant le raccordement des rues Frédérick-Banting et Vanden-Abeelee;

ATTENDU que le raccordement des rues Frédérick-Banting et Vanden-Abeelee permettra la création d'un grand axe est/ouest nécessaire au désenclavement du Technoparc;

ATTENDU qu'afin de se conformer au processus administratif, une délégation de pouvoir est requise pour réaliser les travaux afférents au prolongement de la rue Frederick-Banting;

ATTENDU que l'arrondissement offre à la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports de prendre en charge les travaux de réalisation du prolongement de la rue Frederick-Banting du boulevard Alfred-Nobel à la rue Vanden-Abeelee;

ATTENDU l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par le maire Alan DeSousa;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'offrir, en vertu de l'article 85.2 de la Charte de la Ville de Montréal, à la Direction des Transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la réalisation du prolongement de la rue Frederick-Banting, du boulevard Alfred-Nobel à la rue Vanden-Abeelee.

ADOPTÉ.

CA18 08 0313

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1186121011) :

ATTENDU QUE Saint-Laurent participera aux Journées nationales du jardin, une célébration pancanadienne de dix jours (du 16 au 24 juin 2018) du rôle que jouent les jardins dans nos vies et nos communautés, et en l'honneur de la Journée nationale du jardin, qui est célébrée chaque année le vendredi avant la fête des Pères;

ATTENDU QUE la Journée du jardin éduquera les résidents de Saint-Laurent sur la culture et l'histoire des jardins de la communauté, sur l'importance des jardins publics et privés, sur les valeurs du jardinage domestique, sur les avantages pour la santé, le

	bien-être et l'esthétique qui découlent des jardins et sur la promotion de la gestion de l'environnement;
ATTENDU QUE	la Journée du jardin sera une occasion pour les passionnés de jardinage, les familles, les écoles et les touristes, tant nouveaux que chevronnés, d'aller dans leur propre jardin, de visiter une jardinerie ou un jardin local ou de voyager dans notre communauté pour partager leurs connaissances et leur passion pour les jardins et le jardinage;
ATTENDU QUE	la Journée du jardin célébrera notre culture et patrimoine horticole de notre communauté ainsi que nos industries locales spécialisées en aménagement paysager, en production en pépinière et en jardinerie.
PAR CONSÉQUENT	moi Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, je proclame par la présente le samedi 16 juin 2018 Journée du jardin 2018 à Saint-Laurent.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce 5ème jour de juin deux mille dix-huit.

CA18 08 0314

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1189121010) :

CONSIDÉRANT	que l'air pur est essentiel au bien-être physique, social et économique de tous les Canadiens et de leur environnement;
CONSIDÉRANT	que les conséquences mondiales, régionales et locales de l'augmentation de la pollution atmosphérique et des gaz à effet de serre sont graves;
CONSIDÉRANT	que les Canadiens reconnaissent que les gouvernements, l'industrie et le grand public doivent agir, individuellement et collectivement, pour réduire les émissions nocives qui contribuent à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques;
CONSIDÉRANT	que la première semaine de juin de chaque année a été désignée Semaine canadienne de l'environnement par le gouvernement fédéral afin de sensibiliser le public au sujet de l'environnement et des bienfaits liés à sa protection;
CONSIDÉRANT	que le 5 juin de chaque année a été désigné Journée mondiale de l'environnement par l'Assemblée générale des Nations Unies afin de sensibiliser davantage l'opinion publique à la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement.
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 5 au 11 juin 2018, Semaine canadienne de l'environnement et plus particulièrement la journée du 5 juin qui a été décrétée par les Nations Unies, Journée mondiale de l'environnement.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce cinquième jour de mai deux mille dix-huit.

CA18 08 0315

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183679011 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la location, sur base horaire, de trois chargeurs sur roues avec opérateurs, ainsi qu'une réserve servant aux opérations de déneigement pour deux saisons hivernales.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la location, sur base horaire, de trois chargeurs sur roues avec opérateurs, ainsi qu'une réserve servant aux opérations de déneigement pour deux saisons hivernales.

ADOPTÉ.

CA18 08 0316

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183679012 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour le déblaiement des trottoirs d'une partie des secteurs industriels ouest et du Nouveau Saint-Laurent pour la saison hivernale 2018-2019.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour le déblaiement des trottoirs d'une partie des secteurs industriels ouest et du Nouveau Saint-Laurent pour la saison hivernale 2018-2019.

ADOPTÉ.

CA18 08 0317

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184378019 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels de surveillance de travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels de surveillance des travaux supplémentaires de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Saint-Laurent, dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2018 de la Ville de Montréal (volet 1), des travaux de réfection de blocs de pavé uni dans l'emprise du boulevard Décarie, entre le boulevard Côte-Vertu et la rue du Collège (volet 2), des travaux de construction de trottoir sur la rue Cohen, entre les rues Poirier et Marc-Blain (volet 3) ainsi que des travaux de construction d'infrastructures municipales dans le Développement résidentiel Bois-Franc (volet 4).

ADOPTÉ.

CA18 08 0318

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184378020 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux supplémentaires de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Saint-Laurent dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2018 de la Ville de Montréal (volet 1), ainsi que des travaux de réfection de blocs de pavé uni dans l'emprise du boulevard

Décarie, entre le boulevard Côte-Vertu et la rue du Collège (volet 2) et des travaux de construction de trottoir sur la rue Cohen, entre les rues Poirier et Marc-Blain (volet 3).

ADOPTÉ.

CA18 08 0319

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183679010 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de nettoyage et de peinture d'environ 300 bornes d'incendie pour l'année 2018.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de nettoyage et de peinture d'environ 300 bornes d'incendie pour l'année 2018.

ADOPTÉ.

CA18 08 0320

Soumis sommaire décisionnel numéro 1185369001 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de réfection de la plate-forme vertical située à la Mairie d'arrondissement.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de réfection de la plate-forme de transport vertical située à la Mairie d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA18 08 0321

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184378014 relatif aux travaux de réaménagement du bassin de la Brunante.

ATTENDU l'appel d'offres public 18-008 publié dans le journal Le Devoir le 13 avril 2018 et dans le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) le 12 avril 2018;

ATTENDU que cinq firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres;

ATTENDU que le prix de la soumission de Les Entreprises Michaudville inc., seul soumissionnaire conforme, représente un écart de 77,92% avec l'estimation de l'Arrondissement ;

ATTENDU les changements effectués au devis, entraînant une dépense additionnelle au niveau des services professionnels;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le maire Alan DeSousa s'étant abstenu et ayant déclaré son intérêt:

- 1.- De rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 18-008 pour l'exécution des travaux de réaménagement du bassin de la Brunante.
- 2.- D'autoriser le retour en appel d'offres public ainsi qu'une dépense supplémentaire de 15 176,70 \$, taxes incluses, au contrat octroyé à Stantec Experts-conseils ltée pour la révision des plans et devis – Soumission 15-033.

3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0322

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183152003 relatif à une dépense additionnelle pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction de la station de pompage Saint-François - Soumission 17-009.

ATTENDU la résolution CE17 1070 adoptée le 14 juin 2017 par le Comité exécutif afin d'accorder un contrat à CIMA+ s.e.n.c. pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction de la station de pompage Saint-François pour une somme maximale de 115 998,63 \$;

ATTENDU qu'en cours de mandat, il a été convenu qu'une inspection télévisée de la conduite était nécessaire afin de confirmer l'option de raccordement du nouveau poste de pompage sur cette conduite et de s'assurer de la pérennité des travaux;

ATTENDU que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a exigé la présence au chantier d'un ingénieur qualifié, garant du respect de la méthode de réalisation et ayant une position d'autorité pour suspendre les travaux à la moindre non-conformité;

ATTENDU que ces activités ne faisaient pas partie du mandat initial du consultant;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- De recommander au Comité exécutif d'autoriser une dépense additionnelle de 60 089,40 \$, taxes incluses, au contrat octroyé à CIMA+ s.e.n.c. pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction de la station de pompage Saint-François – Soumission 17-009.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0323

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184378018 relatif à une dépense additionnelle pour les travaux d'aménagement d'une place publique sur le boulevard Édouard-Laurin – Soumission 16-025.

ATTENDU la résolution CA16 08 0428 adoptée le 2 août 2016 par le conseil d'arrondissement pour accorder à la firme Les entreprises de construction Ventec inc. le contrat pour les travaux d'aménagement d'une place publique dans la partie du boulevard Édouard-Laurin située entre le boulevard Décarie et la rue Gohier, dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal;

ATTENDU qu'en juin 2017, d'importantes déficiences ont été constatées lors de l'installation du système d'éclairage de la place Rodolphe-Rousseau, présentant des risques de sécurité pour le public et ne rencontrant pas les normes minimales de qualité;

ATTENDU la nécessité d'acquérir et d'installer de nouveaux fûts;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense supplémentaire de 27 129,24 \$, taxes incluses, au contrat octroyé à Les entreprises de construction Ventec inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une place publique dans la partie du boulevard Édouard-Laurin située entre le boulevard Décarie et la rue Gohier, dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0324

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187146017 relatif à une dépense pour la location saisonnière de véhicules.

ATTENDU que l'Arrondissement procède pendant les périodes estivale et hivernale à des travaux d'infrastructures, d'entretien des parcs et espaces verts et autres, ce qui entraîne la nécessité d'assurer la mobilité du personnel;

ATTENDU l'entente cadre numéro 1263855 relative à la location de véhicules;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 102 304,30 \$ en faveur de Location Sauvageau inc. pour la location saisonnière de véhicules pour l'année 2018.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0325

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184924004 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions - Soumission 18-16968.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
GoCube.com (9176-7277 Québec inc.)	90 542,81 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme GoCube.com (9176-7277 Québec inc.) le contrat pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 90 542,81 \$, sous la supervision de la Division des communications et des relations avec les citoyens.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0326

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183152010 relatif à une modification au contrat accordé à Axor Expert-Conseils inc. pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures) sur une partie de la rue Marcel - Soumission 17-028.

ATTENDU la résolution CE17 1793 adoptée le 18 octobre 2017 par le comité exécutif afin d'accorder un contrat à Axor Expert-Conseils inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures) sur une partie de la rue Marcel;

ATTENDU qu'initialement, le contrat accordé à Axor Expert-Conseils inc. comprenait deux volets, soit le volet 1, les limites des travaux étant, sur la rue Marcel, de la rue Duchesne vers la rue Létang et le volet 2, dans le même secteur traversant le parc Noël sud, de la rue Matis à la rue Marcel;

ATTENDU qu'en cours de conception, le volet 2 est devenu non nécessaire mais que, par contre, le volet 1 a été modifié à la hausse;

ATTENDU que le présent dossier vise à autoriser la modification au mandat tout en respectant le montant maximum accordé initialement à Axor Expert-Conseils inc.;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De recommander au Comité exécutif d'autoriser une modification au contrat accordé à Axor Expert-Conseils inc. pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures) sur une partie de la rue Marcel - Soumission 17-028.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0327

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183679013 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux de nettoyage des puisards pour l'année 2018 - Soumission 18-16771.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	93 417,19 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) le contrat pour les travaux de nettoyage des puisards pour l'année 2018, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 93 417,19 \$, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0328

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183231006 relatif à la signature d'un addenda à l'entente sur les infrastructures conclue avec Les Développements Bois-Franc inc. relativement à la phase 3A-3 du projet résidentiel développé dans le secteur Bois-Franc.

ATTENDU la résolution numéro CA17 080606 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 août 2012 autorisant la signature d'une entente pour des travaux d'infrastructures municipales pour la réalisation de la phase 3A-3 du projet résidentiel Bois-Franc;

ATTENDU les résolutions numéros CA16 080431 et CA17 080575 adoptées par le Conseil d'arrondissement le 2 août 2016 et le 5 septembre 2017 pour autoriser la signature d'addenda à l'entente sur les infrastructures conclue avec Les Développements Bois-Franc inc. relativement à la phase 3A-3 du projet résidentiel développé dans le secteur Bois-Franc;

ATTENDU que l'entente initiale prévoyait une date de fin des travaux pour chacune des sous-phases du projet;

ATTENDU qu'à ce jour, certains travaux n'ont pas été complétés par le promoteur;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'un troisième addenda afin de mieux s'adapter à la situation actuelle du développement résidentiel de ce secteur.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la signature d'un addenda à l'entente sur les infrastructures conclue avec Les Développements Bois-Franc inc. relativement à la phase 3A-3 du projet résidentiel développé dans le secteur Bois-Franc.

ADOPTÉ.

CA18 08 0329

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299010 relatif à une aide financière au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche

de revitalisation urbaine intégrée (RUI) des quartiers Hodge-Place Benoit et Chameran-Lebeau.

ATTENDU qu'en avril 2018, un budget de 96 151 \$, provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale a été octroyé au COSSL pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation, dans le cadre du plan de Revitalisation urbaine intégrée du secteur Hodge-Place Benoit;

ATTENDU que depuis 2012, un budget provenant de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports, est disponible annuellement pour soutenir les actions du Comité de Revitalisation urbaine intégrée du quartier Chameran-Lebeau;

ATTENDU qu'en avril 2018, un budget de 71 701 \$ a été octroyé au COSSL pour soutenir les actions du Comité local de Revitalisation du quartier Chameran-Lebeau;

ATTENDU que les démarches de RUI contribuent à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels telles que stipulées au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une aide financière de 96 151 \$ au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée du quartier Hodge - Place Benoit, pour l'année 2018.
- 2.- D'accorder une aide financière de 71 701 \$ au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée du quartier Chameran-Lebeau, pour l'année 2018.
- 3.- D'approuver les conventions qui s'y rattachent.

ADOPTÉ.

CA18 08 0330

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299011 relatif à un soutien financier répartis entre 3 organismes, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant de Montréal.

ATTENDU qu'en juin 2016, la Ville de Montréal lançait la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal, de l'enfance à l'adolescence », s'engageant ainsi à offrir un environnement où tous les enfants de 0-17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel;

ATTENDU qu'en 2018, la Ville a accordé une enveloppe budgétaire de 2,1 M\$ aux 19 arrondissements afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorables aux enfants de 0 à 17 ans et leurs familles;

ATTENDU que les organismes reconnus par l'arrondissement ont été invités à soumettre des projets dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant de Montréal et que les projets retenus s'inscrivent dans les orientations de la Politique de l'enfant et respectent les priorités d'intervention de l'arrondissement;

ATTENDU qu'une somme de 31 721 \$ en provenance du budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a été virée vers le budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation de 2 projets par l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 71 673 \$ répartis entre 3 organismes décrits au sommaire décisionnel;
- 2.- D'approuver les conventions qui s'y rattachent.
3. D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0331

Soumis sommaire décisionnel numéro 1181569002 relatif à l'offre des travaux de ramonage des cheminées pour les années 2018 et 2019 - Soumission 18-518.

ATTENDU que l'Arrondissement procède chaque année au lancement d'un appel d'offres pour offrir à la population des tarifs avantageux de ramonage;

ATTENDU que quatre entreprises ont été invitées à soumissionner, mais qu'une seule a soumissionné;

ATTENDU que l'adjudicataire percevra directement les frais de ramonage des cheminées auprès des citoyens;

ATTENDU que le ramonage des cheminées est nécessaire pour prolonger la durabilité et l'efficacité des cheminées des bâtiments résidentiels, et ainsi réduire les risques d'incendie et améliorer la qualité de l'air;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De mandater la compagnie Le meilleur ramoneur inc. pour offrir les services de ramonage des cheminées pour les années 2018 et 2019.

ADOPTÉ.

CA18 08 0332

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187550002 relatif à l'achat et l'installation de six bornes de recharges électriques - Soumission 18-512.

ATTENDU que la Ville de Montréal encourage l'électrification des transports et que le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) analyse les besoins de chacun de ses clients afin d'identifier les véhicules de la flotte de la Ville qui pourraient être convertis en véhicules électriques;

ATTENDU que, dans ce processus, l'arrondissement de Saint-Laurent installera dans la cour des Ateliers municipaux 6 (six) bornes de recharge électriques;

ATTENDU la résolution CG18 0169 adoptée le 3 avril 2018 afin d'approuver une entente cadre avec le distributeur Westburne électricité inc. pour la fourniture de 270 stations de recharge avec accessoires d'installation pour les véhicules électriques – Entente 1268917;

ATTENDU que, pour l'installation de ces bornes, les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Les entreprises d'électricité Lambert inc.	37 745,71 \$
La compagnie électrique Britton Itée	64 817,16 \$
Électricité Grimard inc.	93 976,22 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De recommander au Comité exécutif d'autoriser l'achat de six (6) bornes de recharges électriques pour un montant de 29 677,32 \$, taxes incluses, à la firme Westburne Électricité inc. - Entente numéro 1268917.
- 2.- D'octroyer à la firme Les entreprises d'électricité Lambert inc le contrat pour l'installation de six (6) bornes de recharges électriques, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 37 745,71 \$, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0333

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196909005 relatif à l'accréditation de 13 organismes de loisirs de Saint-Laurent pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, à l'approbation du soutien technique, matériel et locatif et à l'autorisation de la signature des ententes s'y rattachant., le cas échéant.

ATTENDU que le 1^{er} décembre 2015, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté par résolution (CA15 080779) la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent*, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017;

ATTENDU que dans le cadre de la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent*, 13 organismes de loisirs ont présenté une demande d'accréditation;

ATTENDU que compte tenu de l'historique du soutien et de la nature des activités offertes à la population, nous recommandons d'accréditer l'ensemble des organismes;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver l'accréditation des 13 organismes de loisirs actifs sur le territoire de Saint-Laurent pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;
- 2.- D'approuver le soutien technique, matériel et locatif;
- 3.- D'approuver la signature des conventions établissant les modalités et les conditions de versement des soutiens financiers;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0334

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299012 relatif à une contribution financière pour les Jeux de la Rue, édition 2018.

ATTENDU que Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse) organise depuis 2002 « Les Jeux de la Rue », un événement sportif présenté à travers plusieurs arrondissements de l'Île de Montréal, dont Saint-Laurent;

ATTENDU que cet événement mobilisateur est axé sur des pratiques de loisirs et de sports non traditionnels et s'adresse aux jeunes Montréalais de 12 à 24 ans et principalement aux jeunes exclus des réseaux compétitifs habituels;

ATTENDU que RAP Jeunesse est un organisme à but non lucratif qui œuvre auprès des jeunes de la communauté via le travail de rue;

ATTENDU que le volet local de l'édition 2018 des Jeux de la Rue aura lieu du 19 au 27 juillet 2018;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière de 2 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse pour appuyer la tenue de l'édition 2018 des Jeux de la Rue dont le volet local de l'arrondissement Saint-Laurent se tiendra du 19 au 27 juillet 2018;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0335

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1180299007 annulant une convention et un soutien financier accordés à la Maison des Familles de Saint-Laurent, accordant un soutien financier au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL), bonifiant un soutien financier concernant le projet « Rendez-vous laurentien de l'emploi » et autorisant les conventions qui s'y rattachent.

ATTENDU la résolution numéro CA18 080212, adoptée par le conseil d'arrondissement le 3 avril 2018, accordant un soutien financier de 27 500 \$ à la Maison des Familles de Saint-Laurent;

ATTENDU que pour des raisons de gestion interne, la Maison des Familles n'est plus en mesure d'être l'organisme responsable du projet;

ATTENDU le financement de 15 000 \$ accordé au COSSL pour le projet « Rendez-vous laurentien de l'emploi » pour la période 2017-2018 et les divers événements imprévus qui ont été portés à l'attention du Service de la diversité sociale et des sports;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'annuler la convention et l'octroi de 27 500 \$ accordés à la Maison des Familles de Saint-Laurent tel qu'adoptés par le conseil d'arrondissement le 3 avril 2018 (CA18 080212);
- 2.- D'accorder un soutien financier de 27 500 \$ au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) et autoriser la convention qui s'y rattache;
- 3.- De bonifier, d'un solde résiduel de 1 500 \$, le soutien financier pour le projet du COSSL intitulé « Rendez-vous laurentien de l'emploi », solde provenant de l'enveloppe budgétaire Ville-MTESS 2017-2018, et autoriser la convention qui s'y rattache;
- 4.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0336

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186879004 relatif à un soutien financier au Collège Vanier pour un projet d'aménagement mobilier urbain destiné à la Place publique Rodolphe-Rousseau pour la saison estivale 2018.

ATTENDU que l'arrondissement convient d'accueillir, pour une deuxième année consécutive, à la Place Rodolphe-Rousseau, le projet gagnant de mobilier urbain des finissants en technique d'architecture du Collège Vanier;

ATTENDU que, suite à une sélection par un jury du projet gagnant, une bourse d'un montant maximal de 5 000 \$ sera remise au Collège Vanier pour la réalisation du projet, incluant un montant de 500 \$ qui sera remis à l'équipe gagnante;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un soutien financier de 5 000 \$ au Collège Vanier pour la réalisation d'un projet d'aménagement de mobilier urbain destiné à la Place publique Rodolphe-Rousseau pour la saison estivale 2018, incluant un montant de 500 \$ qui sera remis à l'équipe gagnante;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0337

Soumis sommaire décisionnel numéro 1185005002 relatif à une demande de subvention, pour l'année 2018, à l'association de l'âge d'or *Fifty Plus Friendship Club of Saint-Laurent*.

ATTENDU la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent adoptée en décembre 2015;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 1 000 \$, pour l'année 2018, à l'association de l'âge d'or *Fifty Plus Friendship Club of Saint-Laurent* ;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0338

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180664004 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De ratifier les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, ont participé aux événements suivants :

Dîner régimentaire, passation de commandement du 4 ^e bataillon entre le lieutenant David Shane et Jacques Nicolas, le samedi 21 avril au Manège Charles-Michel-de-Salaberry à Laval - 1 billet à 100 \$ (taxes incluses)	100,00 \$
Concert bénéfique de la paroisse Notre-Dame-du-Bel-Amour, le dimanche 6 mai 2018 - 2 billets à 20 \$ (taxes incluses)	40,00 \$
Festin Homard et Bœuf de la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal, le vendredi 11 mai 2018 à l'aréna Raymond-Bourque - 2 billets à 190 \$ (taxes incluses)	380,00 \$
Remise du prix « Reconnaissance provinciale, catégorie Bonification des infrastructures et équipements sportifs, récréatifs et de loisirs » décerné au Complexe sportif dans le cadre des Assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec, le jeudi 16 mai 2018 à l'Hilton Lac-Leamy à Gatineau - Frais de déplacement (kilométrage et stationnement)	258,00 \$
Soirée levée de fonds de la Fondation du Cégep de Saint-Laurent, « Du Cégep au Metropolitan Opera », le 25 mai 2018 au Cégep de Saint-Laurent - 2 billets à 100 \$ (taxes incluses)	200,00 \$
Soirée levée de fonds du Centre de pédiatrie sociale de Saint-Laurent, « Invente-moi un avenir », le 28 mai 2018 au Centre des loisirs de Saint-Laurent - 1 billet à 150 \$ (taxes incluses)	150,00 \$
Cérémonie de remise des prix Mérite municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le lundi 4 juin 2018 à l'assemblée nationale du Québec. M. Corey Fleischer de Saint-Laurent est le récipiendaire du prix, catégorie citoyen. M. Francesco Miele accompagnera M. Fleischer puisque c'est l'arrondissement de Saint-Laurent qui a présenté sa candidature. Frais de déplacement à Québec.	300,00 \$

- 2.- D'autoriser les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, ont participé aux événements suivants :

Voyage-échange Saint-Laurent / Lethbridge, Alberta - Délégation de Saint-Laurent à Lethbridge du 4 au 11 juillet 2018 - Frais afférents	2000,00 \$
---	-------------------

- 3.- D'imputer les dépenses selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0339

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1183984007).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 27 avril et le 31 mai 2018, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA18 08 0340

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183231007 visant à prendre acte du rapport d'activités et des états financiers de l'année 2017 de Développement économique Saint-Laurent.

ATTENDU l'entente de gestion pour les années 2018 à 2022 établissant les termes et conditions de la contribution financière que l'arrondissement verse à Développement économique Saint-Laurent;

ATTENDU que Développement économique Saint-Laurent a pour mission principale de favoriser la rétention et l'expansion industrielle, technologique et tertiaire-moteur du territoire de l'arrondissement, la création et le maintien d'un climat d'investissement favorable;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport d'activités et des états financiers de l'année 2017 de Développement économique Saint-Laurent, en vertu de l'entente de gestion en vigueur.

ADOPTÉ.

CA18 08 0341

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187989001 visant à autoriser des virements budgétaires suite au report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2017 non réalisées.

ATTENDU que l'administration municipale a consenti à ce que les budgets des arrondissements non utilisés au 31 décembre 2017 relatifs aux dépenses d'immobilisations soient reportés en 2018;

ATTENDU que les 24 et 26 avril 2018, le conseil municipal (CM18 0531) ainsi que le conseil d'agglomération (CG18 0247) autorisaient le report des dépenses non réalisées en 2017 comme budget additionnel au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018 des arrondissements;

ATTENDU que les virements budgétaires, de l'ordre de 21 386 000 \$, doivent être effectués afin d'assurer le financement des projets 2017 et 2018, qui sont, pour la plupart, en voie de réalisation;

ATTENDU qu'un montant de 550 000 \$ sera conservé pour la réalisation de projets en 2018, et ces derniers seront définis dans le cadre de la planification annuelle du PTI 2019-2021 de l'arrondissement de Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser des virements de crédits pour un montant total de 21 386 000 \$ suite au report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2017 non réalisées, le tout conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0342

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1187146002 relatif à une contribution financière accordée au Comité Écologique du Grand Montréal (CEGM) pour le projet de protection, de conservation et de mise en valeur du boisé du parc Marcel-Laurin pour l'année 2018.

ATTENDU la résolution adoptée par le conseil d'arrondissement le 3 avril 2018 (CA18 80201) autorisant une dépense de 68 374,81 \$ pour les travaux d'entretien du boisé du parc Marcel-Laurin;

ATTENDU que le présent sommaire addenda vise à autoriser la signature du projet de convention entre l'arrondissement de Saint-Laurent et CEGM pour le projet de protection, de conservation et de mise en valeur du boisé du parc Marcel-Laurin pour l'année 2018 et à accorder une contribution financière de 15 000 \$ sans taxes applicables;

ATTENDU que l'octroi de la contribution financière est conditionnel à la remise par le CEGM à l'arrondissement des documents de contribution financière d'Emploi Canada;

ATTENDU que ce projet écologique permet de restaurer plusieurs hectares de milieux naturels par le contrôle d'espèces envahissantes ainsi que par la plantation d'espèces indigènes adaptées aux écosystèmes présents;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la signature du projet de convention entre l'arrondissement de Saint-Laurent et CEGM pour le projet de protection, de conservation et de mise en valeur du boisé du parc Marcel-Laurin pour l'année 2018 et d'accorder une contribution financière de 15 000 \$ sans taxes applicables.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

CA18 08 0343

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184184001 visant à mandater Me Ghislain Ouimet, avocat au Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, afin d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité et payer l'amende afférente au constat d'infraction no 302778 1 000982023 (28 469 \$), qui a été délivré par la CNESST.

ATTENDU que le ou vers le 26 janvier 2016, la Ville de Montréal recevait de la CNESST le constat d'infraction No. 302778 1 000982023 (34 985 \$);

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent a exprimé le désir de ne pas aller à procès dans ce dossier;

ATTENDU l'offre de règlement soumise à la partie poursuivante;

ATTENDU que les procureurs de la CNESST consentent à ce que l'amende soit réduite au montant de 25 797 \$, plus les frais au montant de 2 658 \$, plus la contribution obligatoire de 14 \$, pour une somme totale de 28 469 \$;

ATTENDU que l'arrondissement est d'accord avec l'offre de règlement;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. De mandater Me Ghislain Ouimet, avocat au Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, afin d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité;
2. De payer l'amende afférente au constat d'infraction no 302778 1 000982023 (28 469 \$), qui a été délivré par la CNESST;
3. D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel;
4. D'émettre le chèque au montant de 28 469 \$ libellé à l'ordre du ministre des Finances.

ADOPTÉ.

CA18 08 0344

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187146018 relatif au dépôt d'une demande de subvention auprès du Fond Municipal Vert (FMV) dans le cadre du programme Municipalités pour l'innovation climatique de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

ATTENDU que l'arrondissement est soucieux de poursuivre son rôle de leader en matière de développement durable, et qu'il s'est engagé dans un projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES);

ATTENDU que Saint-Laurent est le premier arrondissement de la Ville de Montréal à faire partie du programme des « Partenaires dans la protection du climat » (PPC) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la Direction des travaux publics à déposer une demande de subvention auprès du Fond Municipal Vert (FMV) dans le cadre du programme Municipalités pour l'innovation climatique de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

ATTENDU que le financement peut atteindre 80% des coûts admissibles pour un maximum de 125 000 \$ sur une période de deux ans incluant les charges sociales (excluant les coûts du régime de retraite);

ATTENDU qu'afin de respecter l'échelle salariale d'un poste d'agent de recherche, l'arrondissement devra déboursier un montant maximum supplémentaire estimé de 108 000 \$, incluant les charges sociales, sur deux (2) ans;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des travaux publics à déposer une demande de subvention de « Soutien pour le personnel - Changements climatiques » dans le cadre du programme Municipalités pour l'innovation climatique de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);
- 2.- De confirmer la contribution financière de l'arrondissement et d'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel;
- 3.- D'autoriser le chef de division et le conseiller en planification de la division environnement et de protection du territoire à signer tous les documents administratifs reliés à cette demande.

ADOPTÉ.

CA18 08 0345

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186121013 relatif à la cession des actifs de Médias Transcontinental S.E.N.C. relativement aux Nouvelles Saint-Laurent News en faveur de 10684210 Canada inc.

ATTENDU la résolution numéro CA17 080734, adoptée par le conseil d'arrondissement le 5 décembre 2017 autorisant une commande ouverte en faveur de Transcontinental Médias S.E.N.C. pour les placements publicitaires 2018;

ATTENDU que le 27 avril 2018, Médias Transcontinental S.E.N.C. a vendu plusieurs de ses publications à 10684210 Canada inc., dont le journal Les Nouvelles de Saint-Laurent;

ATTENDU que le journal Les Nouvelles de Saint-Laurent est le seul hebdomadaire diffusé sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De prendre acte de la cession des droits et des obligations de Média Transcontinental S.E.N.C. relativement au Journal Les Nouvelles de Saint-Laurent à 10684210 Canada inc.;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0346

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499033 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3400, rue Raymond-Lasnier dans la zone I07-047 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de permettre la localisation d'une aire de stockage à l'extérieur en marge avant.

ATTENDU qu'au point 7. c) du procès-verbal de la séance tenue le 11 avril 2018, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20180403);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 mai 2018 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3400, rue Raymond-Lasnier dans la zone I07-047 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de permettre la localisation d'une aire de stockage à l'extérieur en marge avant et une clôture dont la hauteur est supérieure au maximum permis tel que représenté sur les plans modifiés en date du 9 mai 2018.

ADOPTÉ.

CA18 08 0347

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499035 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1105, rue Champigny dans la zone H13-041 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de subdiviser un lot dont la profondeur ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 9 mai 2018, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20180501);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 mai 2018 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1105, rue Champigny dans la zone H13-041 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de subdiviser un lot dont la profondeur ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme le 9 mai 2018.

ADOPTÉ.

CA18 08 0348

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499095 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures de l'habitation unifamiliale isolée située au 1230, rue Montpellier dans la zone H13-041 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. c) de la séance tenue le 13 septembre 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170902);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures de l'habitation unifamiliale isolée située au 1230, rue Montpellier dans la zone H13-041 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs seront recouverts de pierre « grise » de la compagnie Permacon et de brique traditionnelle « Ironstone » de la compagnie Meridian, ou leur équivalent.

ADOPTÉ.

CA18 08 0349

Soumis, en troisième lecture, le projet de résolution approuvant le Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5) visant à modifier une disposition du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin

d'autoriser l'usage habitation dans un bâtiment accessoire du bâtiment sis au 1773-1779, rue de l'Église (sommaire décisionnel numéro 1187499019).

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 7 mars 2018;

ATTENDU la consultation publique tenue le 24 avril 2018 à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter, tel que soumis en troisième lecture, le projet de résolution approuvant le Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5) visant à modifier une disposition du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin d'autoriser l'usage habitation dans un bâtiment accessoire du bâtiment sis au 1773-1779, rue de l'Église.
- 2.- De modifier l'article 3.28 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin qu'il se lise maintenant comme suit:
« Dans un bâtiment ou une construction accessoire, l'usage habitation est autorisé au premier étage seulement. Cet usage habitation ne doit pas être agrandi ».
- 3.- D'obliger le propriétaire à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5) s'appliquent, nonobstant l'exception ci-dessus décrite.

ADOPTÉ.

CA18 08 0350

Le règlement numéro RCA08-08-0001-110 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1187154002).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} mai 2018, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-110 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA18 08 0351

Soumis premier projet de règlement numéro RCA06-08-0020-11 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels (sommaire décisionnel numéro 1184152005).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA06-08-0020-11 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 26 juin 2018, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA18 08 0352

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187602001 relatif à l'acceptation d'un paiement aux fins de frais de parcs, représentant 10% de la valeur réelle municipale des lots 2 190 729 et 2 556 715 dans le but de construire éventuellement un nouveau bâtiment mixte résidentiel et commercial.

ATTENDU la demande de permis de lotissement (3001421201) du propriétaire Gestion et investissements Tong Sheng (Canada) inc;

ATTENDU que le propriétaire n'a pas fait de proposition concernant la cession de terrain à des fins de parc;

ATTENDU que la future construction constitue un projet de redéveloppement selon le Règlement 08-005 relatif à la session pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrain de jeux et de préservation d'espaces naturels;

ATTENDU que les frais de parcs n'ont jamais été acquittés pour ce lot;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter un paiement aux fins de parcs représentant 10% de la valeur réelle des lots 2 190 729 et 2 556 715 dans le but de construire éventuellement un nouveau bâtiment mixte résidentiel et commercial.

ADOPTÉ.

CA18 08 0353

Le conseiller Jacques Cohen donner avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA18-08-1-2 modifiant le règlement numéro RCA18-08-1 sur les tarifs

CA18 08 0354

Le projet règlement numéro RCA18-08-1-2 modifiant le règlement numéro RCA18-08-1 sur les tarifs est présenté au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1183231008).

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De déposer le projet de règlement numéro RCA18-08-1-2 modifiant le règlement numéro RCA18-08-1 sur les tarifs, tel que présenté.

ADOPTÉ.

CA18 08 0355

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186879005 accordant un soutien financier à l'organisme à but non lucratif Kolab, pour la réalisation d'une murale sur le chalet du parc Poirier situé au 900, rue Trudeau et édictant une ordonnance pour en permettre la réalisation.

ATTENDU que dans son Plan local de développement culturel 2018-2021, l'arrondissement met en vedette l'art mural et souhaite soutenir l'organisme Kolab, pour la création et la réalisation d'une cinquième murale sur son territoire;

ATTENDU que ladite murale sera créée et réalisée sur le bâtiment du chalet du parc Poirier situé au 900, rue Trudeau;

ATTENDU la résolution CE18 0521 adoptée par le Comité exécutif à sa séance du 4 avril 2018, accordant à Kolab un soutien financier de 12 832 \$ dans le cadre du Programme d'art mural - volet 2, 2018 pour un projet de murale 360 degré sur le chalet du parc Poirier dont le coût total s'élève à 29 832 \$;

ATTENDU que la contribution financière de l'arrondissement est de 17 000 \$;

ATTENDU que l'ajout d'une murale de 360 degrés sur le chalet du parc Poirier ajoutera une couleur particulière au paysage et suscitera une fierté chez les citoyens du secteur;

ATTENDU le Plan local de développement culturel 2018-2021 de l'arrondissement visant à faire de la culture une dimension essentielle du développement durable du territoire;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. D'adopter l'ordonnance OCA08-08-0001-7 afin de permettre une murale sur le bâtiment situé au 900, rue Trudeau;
2. D'accorder un soutien financier à l'organisme non lucratif Kolab totalisant la somme de 17 000 \$ pour la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé au 900, rue Trudeau;
3. D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0356

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184893012 relatif à la nomination d'une secrétaire d'unité administrative à la Section - soutien général, de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste secrétaire d'unité administrative à la Section - soutien général, de la Direction des travaux publics;

ATTENDU l'affichage effectué du 4 mai au 10 mai 2018 (SLA-18-VACA-791930-70982) sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Julie Gravel (matricule 100095160) au poste de secrétaire d'unité administrative (emploi: 791930 - poste: 70982 - SBA: 298625) à la Section - soutien général, de la Direction des travaux publics à compter du samedi 9 juin 2018 aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA18 08 0357

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184893013 autorisant des modifications à la structure de postes 2018 pour fins de titularisation et de régularisation.

ATTENDU qu'il y a lieu de se conformer à la clause 19.11 de la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal qui précise que « *Lorsque le travail hors unité s'échelonne au-delà d'une période de douze (12) mois, [...] l'arrondissement d'où origine l'employé hors unité doit combler sans délai le besoin conformément à l'article 4.05 c) de la convention collective, en tenant compte de ses besoins, quant à la fonction à combler. En bout de processus, un employé auxiliaire doit être titularisé* »;

ATTENDU qu'il y a lieu de convertir une banque d'heures en poste permanent et un poste permanent en banque d'heures, pour fins de titularisation et régularisation de la structure de postes, conversion qui répondra davantage aux besoins organisationnels considérant la nature variée des opérations sur une base annuelle;

ATTENDU que cette conversion n'a aucun effet, ni sur le nombre d'effectifs en année-personne, ni sur le budget.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De convertir le poste permanent d'élagueur (poste 40773) détenu par Mathieu Audette (matricule 100002321) qui occupe temporairement l'emploi de contremaître arrondissement - voirie et parcs depuis le 13 mai 2017 (programme de relève) en l'équivalent de 1 a-p (1872 heures) dans la banque d'heures (poste 59584) de l'emploi d'élagueur (601480);

- 2.- De convertir l'équivalent de 1 a-p (1872 heures) dans la banque d'heures (poste 40929) de préposé aux travaux et à la propreté (fonction 603240) en 1 poste permanent dans cette même fonction.

ADOPTÉ.

CA18 08 0358

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de mars et avril 2018 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA18 08 0359

Adopter le Plan directeur des promenades urbaines tel que présenté.

ATTENDU le document présenté lors de la séance ordinaire ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter le Plan directeur des promenade urbaines tel que présenté.

ADOPTÉ

CA18 08 0360

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil

Les dossiers suivants sont soumis à la présente séance :

- Le conseiller Jacques Cohen souhaite un bel été à tous, mentionne qu'il se tiendra une multitude d'activités en plein air et activités pour les enfants cet été et qu'il y aura également des ventes-débarras les 23, 24 et 25 juin.
- Le conseiller Aref Salem traite des sujets suivants:
 - o programmation culturelle au parc Gohier;
 - o collecte de sang le 12 juin;
 - o subventions pour les couches lavables;
 - o subvention à l'achat de tondeuses électriques;
 - o 13e édition de la Fête des voisins;
 - o félicite le conseiller Francesco Miele pour le dépôt d'une motion au Conseil municipal pour bannir les bouteilles de plastique.
- Le conseiller Francesco Miele offre ses meilleurs vœux à la communauté musulmane à l'occasion de la fin du Ramadan et souligne la Fête national du 24 juin et la Fête du Canada le 1er juillet.

CA18 08 0361

Deuxième période de questions du public débute à 21 h 23

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Alain Ackad, 1685, rue Fillion, intervenant no. 2 :

- A noté la présence de personnes qui quêtent sur le territoire. Est-ce qu'on peut déployer des travailleurs sociaux?

Réponse (Alan DeSousa) : les personnes responsables au sein de l'arrondissement demanderont aux services sociaux des éléments de solution.

- Avec l'arrivée du garage Côte-Vertu, est-ce que ça limite l'extension du métro vers Laval? Est-ce qu'une demande de prolongement a été faite?

Réponse (Alan DeSousa) : l'arrondissement souhaite toujours le prolongement vers Bois-Franc, surtout avec l'arrivée du REM.

CA18 08 0362

Proposé par le conseiller Aref Salem;
Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
De lever la séance à 21 h 30.
ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 juillet 2018.
